



RÈGLEMENT

Finales des Coupes U13 Garçons

Saison 2025 – 2026

Article 1 – Organisation des finales

Le District Artois organise les Finales des Coupes U13 Garçons regroupant **16 équipes**, sous la forme de **4 plateaux de 4 équipes**.

Seule l'équipe classée **1^{re} de chaque plateau** sera qualifiée pour les **demi-finales**.

Article 2 – Qualification des joueurs et joueuses

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club **au plus tard le 31 janvier 2026**.

Il est autorisé de faire participer au maximum :

- **4 joueurs ou joueuses mutés par équipe**, dont :
- **1 muté hors période maximum**, conformément à l'Article 160 des Règlements Généraux de la FFF.

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas participer aux plateaux.

Composition des équipes

- Les équipes doivent être composées de **12 joueurs**.
 - **Une seule absence justifiée** pourra être tolérée :
 - Certificat médical ;
 - Ou justificatif avéré datant de moins de 3 jours.
-

Article 3 – Participation des équipes

Chaque équipe devra se présenter avec :

- Les licences des joueurs et joueuses participant à la compétition (listing avec photos) ;
 - **6 ballons taille 4** en bon état (pour l'épreuve du défi) ;
 - **2 jeux de maillots numérotés** de couleurs différentes ;
 - Des chaussures adaptées (terrain synthétique) ;
 - De l'eau pour les joueurs ;
 - **1 éducateur et 1 dirigeant** par équipe présents sur le terrain pendant les rencontres **(aucune autre personne ne sera tolérée)**.
-

Article 4 – Nombre de joueurs

Pour les finales :

- Chaque équipe devra être composée de **12 joueurs** ;
- **Une seule absence justifiée** sera tolérée.

Dans le cas contraire, l'équipe ne pourra pas se qualifier pour les demi-finales.

Article 5 – Numérotation des joueurs

Pour le bon déroulement des épreuves :

- Les joueurs doivent porter le même numéro que celui inscrit sur la feuille de match ;
 - Les numéros autorisés vont de **1 à 12**.
-

Article 6 – Déroulement des rencontres

Format des rencontres

Sur chaque plateau, les équipes se rencontreront selon les modalités suivantes :

- Matchs de **2 x 10 minutes** ;
- Pause de **2 minutes** ;
- Barème des points :
 - Victoire : **3 points** ;
 - Match nul : **1 point** ;
 - Défaite : **0 point**.

Le tirage au sort a été organisé le **22 mai 2026** par la Commission Foot Animation.

À l'issue des rencontres, l'équipe classée première de son plateau disputera les demi-finales.

Départage en cas d'égalité

En cas d'égalité au classement, les équipes seront départagées selon les résultats de l'épreuve de jonglage obtenus par les **8 meilleurs joueurs**.

Si l'égalité subsiste :

- Le total des **9 meilleurs joueurs** sera pris en compte ;
- Puis celui des **10 meilleurs**, et ainsi de suite.

Épreuve de jonglage

- a. Réaliser **50 contacts maximum**, uniquement avec les pieds (droit ou gauche), en levant le ballon avec les pieds.
 - b. Chaque joueur/joueuse dispose de **2 essais**.
 - c. En cas de mauvais départ (*ballon tombé avant le 3^e contact*), le joueur peut recommencer l'épreuve ; l'essai raté ne sera pas comptabilisé.
 - d. Réaliser également **20 têtes** (*départ à la main*).
-

Article 7 – Arbitrage

- L'arbitrage sera assuré par un **jeune arbitre du District Artois**.
 - L'arbitrage à la touche sera effectué par un joueur encadré par un dirigeant de son équipe.
-

Article 8 – Actions associées

Les actions suivantes pourront être mises en place :

- Protocoles avant et après match ;
 - Actions PEF (*si possible*).
-

Article 9 – Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés :

- Par la Commission d'organisation responsable de la compétition ;
- En dernier ressort, par le Comité Directeur du District.

Les faits disciplinaires relèvent exclusivement de la Commission de Discipline du District.